

### Prise de rendez-vous en ligne pour les cartes nationales d'identité et les passeports

**L**es usagers plébiscitent de plus en plus la possibilité d'accomplir leurs formalités administratives à toute heure et en tout lieu, tout comme ils accèdent à d'autres types de services publics en ligne.

**L**a ville de Landerneau délivre annuellement plus de 4000 titres d'identité, ce qui peut provoquer parfois un engorgement du standard pour les prises de RDV.

**L**a collectivité offre donc la possibilité, à compter du 11 septembre de prendre ses RDV en ligne.

**A**ccessible en ligne, ce service comporte de nombreux avantages :

- plate-forme disponible 7/7 24/24 (contre un rendez-vous à prendre sur des horaires de bureau) ;
- l'utilisateur visualise lui-même les créneaux disponibles ;
- un rappel automatique est adressé par sms à l'utilisateur, 48h avant le rendez-vous ;
- en cas d'imprévu, l'utilisateur peut annuler son rendez-vous, là aussi, sans avoir à appeler.

Ce service permet à la collectivité d'assurer une meilleure fluidité pour les RDV téléphoniques ou physiques.

**A** Landerneau, la prise de rendez-vous est obligatoire pour déposer une demande de CNI/ Passeport ou pour retirer son titre d'identité. Concrètement, la prise de rendez-vous est ouverte sur 6 mois.

**P**our déposer une demande, les créneaux peuvent être fixés sur les horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 ;
- le samedi de 9h à 11h30.

Pour les retraits de titres, les rendez-vous peuvent être fixés :

- du lundi au vendredi de 9h à 9h30 et de 16h30 à 17h ;
- le samedi entre 11h30 et 12h.

**D**es créneaux d'urgence sont réservés. Le cas échéant, il convient de prendre contact avec le service *Affaires civiles* de la Ville.

**B**ien entendu, il est toujours possible de prendre rendez-vous en se rendant physiquement à l'accueil de l'Hôtel de Ville ou en appelant aux heures d'ouverture : 9h-12h/ 13h30-17h, au 02 56 31 28 21.

### Pré-demande en ligne et liste des pièces à fournir

#### • Pré-demande

Pour réduire le délai de traitement d'une demande, il est possible de la déposer en amont sur <https://passeport.ants.gouv.fr/>

Pour les passeports, les timbres fiscaux peuvent également être achetés en ligne.

#### • Listes des pièces à fournir

Les listes des pièces à fournir sont accessibles sur le site de la Ville [www.landerneau.bzh](http://www.landerneau.bzh)

#### • Coordonnées du service

**Affaires civiles**  
02 56 31 28 21  
[etatcivil@mairie-landerneau.fr](mailto:etatcivil@mairie-landerneau.fr)



#### CONTACT

Nolwenn FLOCH  
T 02 98 85 43 09

#### MAIRIE DE LANDERNEAU

2, rue de La Tour d'Auvergne | BP 729  
29207 LANDERNEAU Cedex

#### TI KER LANDERNE

2 ru La Tour d'Auvergne | BL 729  
29207 LANDERNE Cedex